



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris, le 21 janvier 2008

Communiqué de presse

Les Kinés alertent l'Assurance Maladie **Le prix de l'essence s'envole...** **... les tarifs des frais de dépassement plafonnent...**

Le litre d'essence bientôt à 1.50 euro.

Le prix à la pompe va prochainement franchir le prix de 1,50 euros pour un litre d'essence. L'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières) a en effet annoncé une hausse, pour la mi-janvier, de 3 à 4 centimes d'euro sur le litre d'essence et de gazole. Ces prix sont portés durablement à la hausse en raison, notamment d'un hiver froid continu et des tensions géopolitiques (*source : dépêche AFP du 08 janvier 2008*).

La faisabilité des soins à domicile en danger !

La Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) tire une fois de plus la sonnette d'alarme auprès de l'Assurance Maladie en envoyant une lettre ouverte à Frédéric Van Roekeghem, Directeur de l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) pour lui demander une revalorisation des frais de déplacements (Indemnités forfaitaires de déplacements : IFD + IK : Indemnités Kilométriques). Cette hausse constante pose, purement et simplement et maintenant à court terme, la question de la faisabilité économique des soins au domicile. Ceci intervient à un moment où l'avenir du système de santé passe durablement par le développement des alternatives à l'hospitalisation, avec notamment l'hospitalisation à domicile et le maintien au domicile des personnes âgées et des patients en fin de vie. Les professionnels paramédicaux sont essentiels à la réalisation de ces soins, prescrits par les médecins.

La FFMKR demande une revalorisation immédiate des frais de déplacements des masseurs-kinésithérapeutes et l'équité sur le montant des IK pour l'ensemble des professions libérales de santé.

Les indemnités kilométriques sont variables selon le métier exercé ! En tant que médecin, le kilomètre parcouru est indemnisé à 0.61 en plaine et 0.91 en montagne. A l'autre extrémité, les pédicures sont indemnisés sur la base de 0,08 en plaine et 0.11 en montagne. Pourtant le prix à la pompe ne dépend pas du métier exercé !! Pour les kinés, selon les barèmes de remboursement appliqués, le coût de l'essence représente plus de 70 % l'indemnité kilométrique en plaine et les 50 % en montagne laissant peu de place aux autres frais liés au véhicule (entretien, assurance, réparations). La FFMKR demande :

- une revalorisation des frais de déplacements des masseurs-kinésithérapeutes de toute urgence,
- une mise à plat du système d'indemnisation des déplacements pour les soins à domicile de l'ensemble des professions libérales de santé qui sera nécessaire dans le cadre d'une coopération interprofessionnelle.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Contact presse :
Alain BERGEAU
06 80 25 96 34

